

Compte administratif 2015

Budgets annexes – état annexe

Conseil municipal du 20 juin 2016



Annexe à la délibération n° E017

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGETS ANNEXES - ETAT ANNEXE

BA 04 - STATIONNEMENT - M 42		5
A 2 - Amortissements méthode utilisée		7
A 3.1 - Etat des provisions		8-9
A 6 - Etat des charges transférées		10
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations		11
A 8.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		12-15
A 8.3 - Opérations liées aux cessions		16
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement		17
BA 12 - ACTIVITES ECONOMIQUES - M 4		19
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		21-22
A 1.3 - Etat de la dette - répartition des emprunts par structure de taux		23
A 1.4 - Etat de la dette - typologie de la répartition de l'encours		24
A 1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		25-26
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations		27-31
A 8.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		32
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement		33
BA 13 - LOCAUX CULTURELS - M 4		35
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		37
A 1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette(suite)		38
A 1.3 - Etat de la dette - répartition des emprunts pas structure de taux		39
A 1.4 - Etat de la dette - typologie de la répartition de l'encours		40
A 8.1 - Etat des entrées d'immobilisations		41
A 8.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		42
A 8.3 - Opérations liées aux cessions		43
B 2.1 - Etat des autorisations de programme et crédits de paiement		44

BA 14 - SELF CLEMENCEAU - M 14		45
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)		47
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite		48
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)		49
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours		50
A 10.1 - Etat des entrées d'immobilisations		51
A 10.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		52
A 10.3 - Opérations liées aux cessions		53
C 1.1 - Etat du personnel au 31/12/2013		54-57
BA 15 - TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES - M14		59
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)		61
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite		62
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)		63
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours		64
A 10.1 - Etat des entrées d'immobilisations		65
A 10.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		66
A 10.3 - Opérations liées aux cessions		67

BA 16 - MISTRAL - EAUX CLAIRES - M 14		69
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)		71
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite		72
A 2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux (hors A1)		73
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours		74
A 2.5 Détail des opérations de couverture		75-76
A 10.1 - Etat des entrées d'immobilisations		77
A 10.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		78
A 10.3 - Opérations liées aux cessions		79
BA 18 - CUISINE CENTRALE - M 14		81
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166)		83
A 2.2 - Répartition par nature de dettes (hors 16449 et 166) suite		84-85
A 2.4 - Typologie de la répartition de l'encours		86
A 10.1 - Etat des entrées d'immobilisations		87
A 10.2 - Etat des sorties des biens d'immobilisations		88
A 10.3 - Opérations liées aux cessions		89
C 1.1 - Etat du personnel au 31/12/2013		90-93
Principe adopté : ne sont jointes que les annexes au compte administratif ayant un objet		

STATIONNEMENT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A2 – AMORTISSEMENTS METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		DELIBERATION DU	
Seuil d'amortissement à 100 % : 380 Euros		n° 81 du 16/12/1996 et n°28 du 17/12/2001	
PROCEDURE D'AMORTISSEMENT (linéaire, dégressif, variable)	CATEGORIES DE BIENS AMORTIES	DUREE (en années)	
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE			
Principe de l'amortissement linéaire sans prorata temporis : l'amortissement est calculé à compter du début de l'exercice suivant la date d'entrée en actif du bien, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.	Constructions Frais d'études et de recherche Logiciels Autres immobilisations incorporelles Aménagement des constructions Réseaux de voirie Réseaux divers Matériel et outillage d'incendie Matériel et outillage de voirie Autres matériels et outillage Installations et agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres matériels	40 à 99 ans 5 ans 2 ou 5 ans 1 an 20 ans 15 à 20 ans 15 à 99 ans 15 ans 5 ou 15 ans 1 à 15 ans 10 ans 2 à 10 ans 1 à 8 ans 2 à 10 ans 5 ou 10 ans	n° 81 du 16/12/1996, n° 86 du 19/06/2006 (MC2) et n°9-E017 du 14/12/2009 (Cuisine Centrale)
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	Organismes publics Personnes de droit privé	15 ans 5 ans	n° 14-E031 du 15/12/2008
AMORTISSEMENT FACULTATIF			
CHARGES A ETALER	Nature : Subventions d'investissement transférables : Indemnités capitalisées : Dépenses exceptionnelles :	Durée de l'étalement: Durée d'amortissement du bien subventionné Durée des emprunts de refinancement 5 ans	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A 3.1

A 3.1- ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de Constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 01/01/2015	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques (VINCI)	600 000,00 €		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A 3.2

A 3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2015	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A 6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

EXERCICE	NATURE DE LA DEPENSE TRANSFEREE	DUREE DE L'ETALEMENT	DATE DE LA LIBERATION	MONTANT DE LA DEPENSE TRANSFEREE AU COMPTE 481 (I)	MONTANT AMORTI AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS (II)	MONTANT DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE (6812) (III)	SOLDE (1)
2001	Capitalisation indemnité réaménagement parking Schuman	20		868 959,40 €	608 270,71 €	43 447,00 €	217 241,69 €
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 8.1

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
B04/2131/BATIMENTS					
04/06/2015	2015B00086	ACQUISITION BOX SILO 3	74 065,40 €		50
05/06/2015	2015B00088	ACQUISITION SILO 1	879,62 €		50
B04/1311/SUBV EQT R ETAT					
19/05/2015	2015S00010	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	1 939 028,57 €		50
B04/1315/SUBV EQT R GROUP COLL					
11/02/2015	2015S00005	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	630 000,00 €		50
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT					
MISE A DISPOSITION					
AFFECTATION					
B04/2131/BATIMENTS					
27/07/2015	2015B00107	BOX SILO 3	379 149,05 €		50
27/07/2015	2015B00108	BOX SILO 1	468 960,34 €		50
27/07/2015	2015B00109	SILO 1	861 980,76 €		50
27/07/2015	2015B00110	SILO 3	62 697,11 €		50
B04/2135/AMENAGE CONSTRUCTION					
27/07/2015	2015M00435	SILO 1	1 467,58 €		1
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE					
DIVERS					
TOTAL GENERAL			4 418 228,43 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
PASSAGE AU BUDGET PRINCIPAL SUITE A TRANSFERT DE COMPETENCES A LA METROPOLE								
B04/2131/BATIMENTS								
11/12/2015	2015B00086	ACQUISITION BOX SILO 3	74 065,40 €	50	- €	74 065,40 €		
11/12/2015	2015B00088	ACQUISITION SILO 1	879,62 €	50	- €	879,62 €		
14/12/2015	2015B00107	BOX SILO 3	379 149,05 €	50	- €	379 149,05 €		
11/12/2015	2015B00108	BOX SILO 1	468 960,34 €	50	- €	468 960,34 €		
11/12/2015	2015B00109	SILO 1	861 980,76 €	50	- €	861 980,76 €		
11/12/2015	2015B00110	SILO 3	62 697,11 €	50	- €	62 697,11 €		
11/12/2015	2008B00665	PARKING LE TRIDENT	49 945,01 €	50	998,00 €	48 947,01 €		
24/12/2015	2013B00066	CONSTRUCTION NOUVEAU SILO	10 579 068,82 €	50	610 732,76 €	9 968 336,06 €		
B04/2313/2131								
11/12/2015	2014B00275	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	9 600,00 €	-	- €	9 600,00 €		
11/12/2015	2015B00143	SILO ARLEQUIN	9 558,11 €	-	- €	9 558,11 €		
B04/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS								
14/12/2015	2015M00435	SILO 1	1 467,58 €	1	- €	1 467,58 €		
B04/2182/VEHICULES								
11/12/2015	VE2004DV04	RENAULT KANGOO BREAK 897 CDJ 38	11 742,00 €	6	11 742,00 €	- €		
11/12/2015	VE2004DV03	RENAULT KANGOO BREAK 898 CDJ 38	11 742,00 €	6	11 742,00 €	- €		
B04/2188/AUTRES IMMO CORPORELLES								
11/12/2015	2010M00012	TRIEUSE COMPTEUSE/SCE CONTROLE STATIONNEMENT	15 779,43 €	10	7 885,00 €	7 894,43 €		
11/12/2015	2011M00039	BOITIERS PIAF	29 995,68 €	10	11 996,00 €	17 999,68 €		
11/12/2015	MA20040001838	STORES/SCE CONTROLE STATIONNEMENT	888,87 €	10	888,87 €	- €		
11/12/2015	MA20040001834	MATERIEL/SCE CONTROLE STATIONNEMENT	1 135,28 €	10	1 135,28 €	- €		
11/12/2015	2012M00074	BOITIERS PIAF	7 498,92 €	10	2 247,00 €	5 251,92 €		
B04/2183/MATERIEL BUREAU								
11/12/2015	2009M00352	MAT BUREAU/SCE CONTROLE STATIONNEMENT	1 080,00 €	8	810,00 €	270,00 €		
B04/2183/MATERIEL INFORMATIQUE								
11/12/2015	2011M00647	MAT INFORMATIQUE/PARKING LAFAYETTE	832,97 €	7	472,00 €	360,97 €		
11/12/2015	2011M00649	MAT INFORMATIQUE/PARKING PHILIPPEVILLE	835,13 €	7	476,00 €	359,13 €		
11/12/2015	2011M00651	MAT INFORMATIQUE/PARKING MUSEE	4 380,66 €	7	2 500,00 €	1 880,66 €		
B04/2184/MOBILIER								
11/12/2015	2011M00442	MOBILIER/SCE CONTROLE STATIONNEMENT	1 978,19 €	10	788,00 €	1 190,19 €		
11/12/2015	2011M00645	MOBILIER/PARKING DENFERT ROCHEREAU	1 270,93 €	7	1 209,64 €	61,29 €		
B04/274/PRETS								
11/12/2015	FI198000000001	Prets	412 422,87 €	-	- €	412 422,87 €		
B04/2031/ETUDES								
11/12/2015	2015O00038	ETUDE MATERIAUX SILO1	2 272,40 €	5	454,00 €	1 818,40 €		
TRANSFERT METROPOLE / BIENS IMMOBILIERS (MAD)								
B04/2131/BATIMENTS								
10/12/2015	2014B00157	LE CEDRE	1 309 542,63 €	50	211 534,00 €	1 098 008,63 €		
10/12/2015	2014B00166	PARKING ENCLOS GARE	109 549,46 €	50	- €	109 549,46 €		
10/12/2015	2014B00167	PARKING EST HDV	65 463,89 €	50	- €	65 463,89 €		
10/12/2015	BT0000580055-M/T02	PARKING EST HDV	237 916,44 €	50	34 724,00 €	203 192,44 €		
10/12/2015	BT2002580485-A/T02	CHAVANT	12 849,11 €	50	1 866,00 €	10 983,11 €		

11/12/2015	BT1971580303-A/T02	SILO ARLEQUIN	110 205,36 €	50	15 237,00 €	94 968,36 €	
10/12/2015	BT0000580183-F/T02	PARKING DENFERT ROCHEREAU	7 613,01 €	50	1 102,00 €	6 511,01 €	
10/12/2015	BT1979580657-M/T04	PARKING LES GEANTS	162 390,27 €	50	- €	162 390,27 €	
10/12/2015	BT2004580055-I/T04	PARKING EST HDV	6 030 992,94 €	50	-	82 857,76 €	6 113 850,70 €
10/12/2015	BT1998581147-B/T04	PARKING LE DOYEN GARE	297 904,54 €	50	- €	297 904,54 €	
11/12/2015	BT0000IV6-A/T04	SILO ARLEQUIN	956 526,16 €	50	13 408,02 €	943 118,14 €	
10/12/2015	BT1973580159-A/T05	PARKING LAFAYETTE	1 136,20 €	50	- €	1 136,20 €	
10/12/2015	BT0000580657-M/T97	PARKING LES GEANTS	119 230,21 €	50	9 790,00 €	109 440,21 €	
10/12/2015	BT0000580657-M/T98	PARKING LES GEANTS	432 323,27 €	50	35 500,00 €	396 823,27 €	
10/12/2015	BT0000580159-A/T98	PARKING HOCHE	2 990,48 €	50	244,00 €	2 746,48 €	
10/12/2015	AGCO1999-2313	PARKING LAFAYETTE	33 393,72 €	50	2 387,00 €	31 006,72 €	
10/12/2015	BT1997580626-A/T99	LES TROUBADOURS	1 462,33 €	50	102,00 €	1 360,33 €	
10/12/2015	BT0000580486-A/T99	PARKING DENFERT ROCHEREAU	68 581,55 €	50	4 906,00 €	63 675,55 €	
10/12/2015	BT1998581147-A/T99	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	67 997,70 €	50	4 862,00 €	63 135,70 €	
10/12/2015	AGCO2000-2313	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	62 870,81 €	50	4 499,00 €	58 371,81 €	
10/12/2015	BT1997580626-A/T00	LES TROUBADOURS	116 864,19 €	50	8 362,00 €	108 502,19 €	
10/12/2015	BT1998581147-A/T000	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	935 554,81 €	50	66 954,00 €	868 600,81 €	
10/12/2015	BT0000580657-M/T01	PARKING LES GEANTS	20 073,05 €	50	1 434,00 €	18 639,05 €	
10/12/2015	AGCO2001-2313	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	3 801,56 €	50	270,00 €	3 531,56 €	
10/12/2015	BT1997580626-A/T01	LES TROUBADOURS	1 823,29 €	50	128,00 €	1 695,29 €	
10/12/2015	BT1998581147-4/T01	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	87 903,05 €	50	6 287,00 €	81 616,05 €	
11/12/2015	BT0000580303-A/T01	SILO ARLEQUIN	27 716,90 €	50	1 799,00 €	25 917,90 €	
11/12/2015	BT0000580303-A/T02	SILO ARLEQUIN	110 205,36 €	50	7 169,00 €	103 036,36 €	
10/12/2015	BT1998581147-A	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	31 544 716,68 €	50	5 626 329,70 €	25 918 386,98 €	
10/12/2015	BT1971580689-A	PARKING PHILIPPEVILLE	956 763,95 €	50	535 855,00 €	420 908,95 €	
10/12/2015	BT1987580486-A	PARKING DENFERT ROCHEREAU	4 282 878,34 €	50	1 337 633,00 €	2 945 245,34 €	
10/12/2015	BT1973580159-A	PARKING LAFAYETTE	1 457 879,76 €	50	734 962,00 €	722 917,76 €	
11/12/2015	BT1969580663-A	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE NORD	337 579,14 €	50	201 172,00 €	136 407,14 €	
11/12/2015	BT1971580303-A	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE SUD	1 242 403,44 €	50	673 614,06 €	568 789,38 €	
14/12/2015	BT1994580135-C	PARKING MUSEE	10 996 676,31 €	50	2 561 716,00 €	8 434 960,31 €	
10/12/2015	BT1994580690-A	PARKING HOCHE	2 475 636,52 €	50	576 702,00 €	1 898 934,52 €	
10/12/2015	BT1973580159-A/T92	PARKING LAFAYETTE	3 274,60 €	50	834,00 €	2 440,60 €	
11/12/2015	BT1969580663-A/T94	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE NORD	653 980,39 €	50	152 336,00 €	501 644,39 €	
11/12/2015	BT1971580303-A/T94	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE SUD	25 802,33 €	50	5 363,00 €	20 439,33 €	
14/12/2015	BT1994580135-C/T94	PARKING MUSEE	10 793,28 €	50	2 512,00 €	8 281,28 €	
11/12/2015	BT1971580303-A/T95	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE SUD	27 014,94 €	50	5 984,00 €	21 030,94 €	
11/12/2015	BT1969580663-A/T95	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE NORD	47 816,59 €	50	10 598,00 €	37 218,59 €	
10/12/2015	BT1973580159-A/T95	PARKING LAFAYETTE	14 977,63 €	50	3 319,00 €	11 658,63 €	
10/12/2015	BT1973580159-A/T96	PARKING LAFAYETTE	22 986,29 €	50	4 844,00 €	18 142,29 €	
11/12/2015	BT1969580663-A/T96	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE NORD	18 607,43 €	50	3 914,00 €	14 693,43 €	
11/12/2015	BT1971580303-A/T96	PARKING VILLAGE OLYMPIQUE SUD	31 631,60 €	50	6 664,00 €	24 967,60 €	
14/12/2015	BT1994580135-C/T96	PARKING MUSEE	6 508,41 €	50	1 360,00 €	5 148,41 €	
10/12/2015	BT1998581147-A/T00	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	1 188 730,45 €	50	187 792,20 €	1 000 938,25 €	
10/12/2015	2006B00012	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	277 779,13 €	50	-	323,40 €	278 102,53 €
11/12/2015	2007B00027	SILO ARLEQUIN	1 426 643,11 €	50	-	54 406,86 €	1 481 049,97 €
10/12/2015	2007B00028	PARKING EST HDV	8 116 989,71 €	50	-	4 078 425,67 €	4 038 564,04 €
10/12/2015	2007B00030	PARKING LES GEANTS	90 116,59 €	50	- €	90 116,59 €	
10/12/2015	BT1998581147-B/B06-2313	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	22 365,20 €	50	- €	22 365,20 €	
10/12/2015	2008B00210	PARKING LAFAYETTE	473 562,02 €	50	- €	473 562,02 €	
10/12/2015	2009B00005	PARKING DENFERT ROCHEREAU	11 734,17 €	50	- €	11 734,17 €	
10/12/2015	2011B00541	PARKING ENCLOS GARE	156 335,32 €	50	- €	156 335,32 €	
10/12/2015	2011M00658	PARKING VERDUN	3 944 192,88 €	50	-	195 766,00 €	3 748 426,88 €
10/12/2015	2011B00675	PARKING LE DOYEN GARE	122 842,43 €	50	- €	122 842,43 €	
11/12/2015	2012B00132	SILO ARLEQUIN	324 633,27 €	50	-	58 185,87 €	382 819,14 €
10/12/2015	2013B00153	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	17 940,00 €	50	- €	17 940,00 €	
10/12/2015	2014B00142	PARKING LE DOYEN GARE	5 137 679,35 €	50	-	256 380,00 €	4 881 299,35 €
10/12/2015	2014B00143	PARKING LES GEANTS	1 290 114,80 €	50	-	299 668,00 €	990 446,80 €
10/12/2015	2014B00144	PARKING VAUCANSON	314 012,48 €	50	-	6 256,00 €	307 756,48 €
10/12/2015	2014B00147	PARKING IRVOY LUSTUCRU	2 223 858,46 €	50	-	17 943 394,00 €	20 167 252,46 €
10/12/2015	2014B00150	LES TROUBADOURS	707 059,14 €	50	-	68 384,00 €	638 675,14 €
B04/2111/TERRAINS NUS							
10/12/2015	TR0000IM1991	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	5 641 562,72 €	-	- €	5 641 562,72 €	

10/12/2015	TR0000IM0100	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	513 452,00 €	-	- €	513 452,00 €
B04/2128/AMENAG TERRAINS						
10/12/2015	2013F00034	PARKING VAUCANSON	1 325,58 €	20	66,00 €	1 259,58 €
10/12/2015	2012F00004	PARKING VAUCANSON	13 633,94 €	20	1 362,00 €	12 271,94 €
10/12/2015	2014F00013	PARKING ENCLOS GARE	13 419,78 €	20	670,00 €	12 749,78 €
10/12/2015	2009F00103	PARKING EST HDV	1 552 118,35 €	20	155 210,00 €	1 396 908,35 €
B04/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS						
10/12/2015	2014M00507	PARKING LES GEANTS	1 790,00 €	20	- €	1 790,00 €
10/12/2015	BT0000580818-E/T00	PARKING ENCLOS GARE	638 151,59 €	20	446 698,00 €	191 453,59 €
10/12/2015	2014M00508	PARKING EST HDV	5 042,00 €	20	504,00 €	4 538,00 €
10/12/2015	2014M00509	LES TROUBADOURS	9 332,16 €	20	933,00 €	8 399,16 €
TRANSFERT METROPOLE / BIENS MOBILIERS						
B04/2121/AMENAG TERRAINS NUS						
09/12/2015	TR19800000001	PARKING VAUCANSON	384 950,70 €	-	384 950,70 €	- €
B04/2181/INSTAL BATIMENTS HORS						
09/12/2015	BT2003581510-A/T04	PARKING MUSEE	131 244,42 €	10	131 244,42 €	- €
09/12/2015	BT2003581510-A/T03	PARKING MUSEE	1 329,47 €	10	1 329,47 €	- €
09/12/2015	BT2003581510-A/T05	PARKING MUSEE	28 492,18 €	10	25 641,00 €	2 851,18 €
09/12/2015	BT0000580135-C/T05-B06	PARKING MUSEE	12 505,60 €	10	11 250,00 €	1 255,60 €
09/12/2015	BT0000580135-C/T06-B06	PARKING MUSEE	24 722,28 €	10	19 776,00 €	4 946,28 €
09/12/2015	2010M00398	PARKING MUSEE	1 991,34 €	10	796,00 €	1 195,34 €
09/12/2015	2011M00670	PARKING VERDUN	15 203,88 €	7	6 513,00 €	8 690,88 €
09/12/2015	2011M00664	PARKING LAFAYETTE	810 672,52 €	7	347 430,00 €	463 242,52 €
09/12/2015	2011M00665	PARKING PHILIPPEVILLE	187 366,20 €	7	80 298,00 €	107 068,20 €
09/12/2015	2011M00666	PARKING MUSEE	177 052,98 €	7	75 879,00 €	101 173,98 €
09/12/2015	2011M00667	PARKING TERRAY	22 693,62 €	7	9 723,00 €	12 970,62 €
09/12/2015	2011M00668	PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	125 841,07 €	7	53 931,00 €	71 910,07 €
09/12/2015	2011M00669	PARKING HOCHE	72 977,68 €	7	31 275,00 €	41 702,68 €
09/12/2015	2011M00663	PARKING DENFERT ROCHEREAU	134 304,78 €	7	57 558,00 €	76 746,78 €
B04/238/AVANCES & ACOMPTE						
09/12/2015	2007D00014	AVANCE PARKING EST	20 080,09 €	-	- €	20 080,09 €
B04/2154/MATERIEL INDUSTRIEL						
09/12/2015	2011M00648	MAT INDUSTRIEL/PARKING PHILIPPEVILLE	135 382,70 €	7	58 020,00 €	77 362,70 €
09/12/2015	2011M00646	MAT INDUSTRIEL/PARKING LAFAYETTE	300 013,55 €	7	128 577,00 €	171 436,55 €
09/12/2015	2011M00643	MAT INDUSTRIEL/PARKING DENFERT ROCHEREAU	177 048,64 €	7	75 876,00 €	101 172,64 €
09/12/2015	2011M00650	MAT INDUSTRIEL/PARKING MUSEE	234 825,66 €	7	100 638,00 €	134 187,66 €
09/12/2015	2011M00652	MAT INDUSTRIEL/PARKING TERRAY	37 908,79 €	7	16 245,00 €	21 663,79 €
09/12/2015	2011M00654	MAT INDUSTRIEL/PARKING EN OUVRAGE EUROPOLE	217 072,17 €	7	93 030,00 €	124 042,17 €
09/12/2015	2011M00656	MAT INDUSTRIEL/PARKING HOCHE	155 709,92 €	7	66 732,00 €	88 977,92 €
09/12/2015	2011M00659	MAT INDUSTRIEL/PARKING VERDUN	168 306,48 €	7	72 129,00 €	96 177,48 €
09/12/2015	2013D00005	MAT INDUSTRIEL/PARKING VAUCANSON	16 156,40 €	10	1 615,00 €	14 541,40 €
B04/2031/ETUDES						
09/12/2015	2011O00061	ETUDE PARKING DENFERT ROCHEREAU	1 291,68 €	5	258,00 €	1 033,68 €
09/12/2015	2011O00070	ETUDE STATIONNEMENT GRENOBLE	18 508,10 €	5	11 103,00 €	7 405,10 €
09/12/2015	2012O00003	ETUDE STATIONNEMENT GRENOBLE	21 333,65 €	5	4 266,00 €	17 067,65 €
B04/2051/CONCESSIONS & DROITS						
09/12/2015	2014O00022	LOGICIEL TELECOLLECTE WYNID/PARKING LE DOYEN GARE	2 913,70 €	5	- €	2 913,70 €
B04/1316/SUBV EQTAUTRES ETS PUBLICS LOCAUX						
10/12/2015	2008S00035	SUBVENTION PARKING EST HDV	476 654,00 €	21	85 294,00 €	391 360,00 €
10/12/2015	2009S00071	SUBVENTION PARKING IRVOY LUSTUCRU	1 654 668,00 €	36	198 559,00 €	1 456 109,00 €
10/12/2015	2009S00072	SUBVENTION PARKING EST HDV	476 653,00 €	21	85 294,00 €	391 359,00 €
10/12/2015	2009S00073	SUBVENTION PARKING EST HDV	476 653,00 €	21	85 294,00 €	391 359,00 €
10/12/2015	2010S00039	SUBVENTION PARKING EST HDV	3 170 040,00 €	22	767 483,00 €	2 402 557,00 €
B04/1315/SUBV EQT GROUP COLLECTIVITES						
10/12/2015	2010S00041	SUBVENTION PARKING EST HDV	3 050 000,00 €	21	545 788,00 €	2 504 212,00 €
11/12/2015	2014S00006	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	270 000,00 €	51	- €	270 000,00 €
24/12/2015	2015S00005	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	630 000,00 €	50	252 000,00 €	378 000,00 €
B04/1335/NON REALISATION AIRE DE STATIONNEMENT						

10/12/2015	2013S00010	PARTICIPATION NON REALISATION AIRE STATIONNEMENT	200 701,90 €	40	5 017,00 €	195 684,90 €	
10/12/2015	2013S00011	PARTICIPATION NON REALISATION AIRE STATIONNEMENT	13 480,91 €	40	358,00 €	13 122,91 €	
10/12/2015	2013S00012	REGUL ANNEES PRECEDENTES	797 761,37 €	47	16 973,00 €	780 788,37 €	
10/12/2015	2014S00002	PARTICIPATION NON REALISATION AIRE STATIONNEMENT	988 352,37 €	19	- €	988 352,37 €	
B04/1311/SUBV EQT R ETAT							
11/12/2015	2013S00014	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	450 000,00 €	50	9 000,00 €	441 000,00 €	
11/12/2015	2014S00004	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	610 971,43 €	51	- €	610 971,43 €	
24/12/2015	2015S00010	SUBVENTION SILO345 (RECONSTRUCTION)	1 939 028,57 €	50	900 000,00 €	1 039 028,57 €	
B04/2183/MATERIEL INFORMATIQUE							
14/12/2015	2014M00552	2 PALM ZIRE 2007 / EX 2006M00006	309,50 €	1	309,50 €	- €	
TOTAL			131 633 318,48 €		131 633 318,48 €		- €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 8.3

A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	96 000,00 €
COMPTTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	272 119,70 €

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTES A FINANCER AU- DELA DE L'EXERCICE 2015 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2015
Construction du pavillon de la mobilité Cambridge ZAC Presqu'île	13 697 210 €	- 13 348 359 €	348 851 €	348 851,43 €	Autorisation de programme clôturée le 20 juillet 2015		
Parkings silos Villeneuve	11 624 477 €	- €	11 624 477 €	10 114 137,26 €	970 878,00 €	A CLOTURER	821 532,70 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ACTIVITES ECONOMIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					28 672 797,30									
1641 Emprunts en euros (Total)					28 672 797,30									
19938 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	2 347 714,87	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	4,59	0,04	EUR	A	P	O	A-1
19942 / MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	10/12/1999	01/02/2001	701 265,48	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	4,59	2,88	EUR	A	P	O	A-1
22012 / MPH206448EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	24/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	1 500 000,00	C	Taux fixe 3.73% à barrière 7% sur Libor USD 12 M(Postfixé) (Marge de 0.04%)	3,73	2,64	EUR	A	P	O	A-1
23005 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.ALP.	19/08/2003	22/10/2003	22/01/2004	2 626 712,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,05	4,11	EUR	T	P	O	A-1
25002 / 15915/10ME	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	600 470,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.04 sur Euribor 12 M) + 0.04	2,47	2,12	EUR	M	C	O	A-1
26010 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	494 440,82	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	3,60	1,33	EUR	T	P	O	A-1
27021 / 005516201	CAISSE AGRICOLE SUD RHON.ALP.	19/08/2003	22/10/2007	22/01/2008	434 133,62	F	Taux fixe à 4.05 %	4,05	4,11	EUR	T	P	O	A-1
29005 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	149 886,84	V	Euribor 12 M + 0.65	1,89	1,58	EUR	A	C	O	A-1
31004 / 0035377328.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	553 423,00	V	Euribor 03 M + 0.9	1,79	0,90	EUR	T	C	O	A-1
32006 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	3 083 696,23	F	Taux fixe à 3.98 %	3,98	4,21	EUR	T	C	O	A-1
32008 / 9016057/3690670	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	23/05/2012	25/07/2012	25/10/2012	3 139 387,43	F	Taux fixe à 4.22 %	4,22	4,29	EUR	T	P	O	A-1
34036 / MINS04558EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	12/12/2014	29/12/2014	01/10/2015	2 140 000,00	F	Taux fixe à 2.14 %	2,14	2,05	EUR	T	C	O	A-1
35013 / conv.16.12.05	CREDIT AGRICOLE - CIB	16/12/2005	31/12/2014	20/04/2015	6 803 100,94	F	Taux fixe à 3.805 %	3,81	4,26	EUR	A	P	O	A-1
35037 (regroupement fiches 19938-19942 à compter du 31/12/15)/ MPH267581EUR	SFIL/CFFL EX DEXIA MUNI AGENCY	02/12/1999	01/02/2015	01/02/2016	998 766,07	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	0,37	0,38	EUR	A	P	O	A-1
35044 / A0115248000	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	11/12/2015	21/12/2015	25/05/2016	3 100 000,00	F	Moyenne Euribor 03 M + 0.63	2,21	2,16	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					28 672 797,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		266 880,00		18 791 214,96					1 517 534,24	553 815,39	1 159,79	234 012,86
1641 Emprunts en euros (Total)		266 880,00		18 791 214,96					1 517 534,24	553 815,39	1 159,79	234 012,86
19938 / MPH267581EUR	N	0,00		0,00	0,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	0,66	136 526,03	6 078,17	0,00	0,00
19942 / MPH267581EUR	N	0,00		0,00	0,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	0,66	40 780,50	1 815,56	0,00	0,00
22012 / MPH206448EUR	N	0,00		777 937,37	7,00	F	Euribor 12 M-Floor -0.08 sur Euribor 12 M + 0.08	0,41	77 587,64	5 551,41	0,00	3 224,86
23005 / 005516201	N	0,00		659 353,53	2,81	F	Taux fixe à 4.05 %	4,05	202 656,83	31 859,41	0,00	5 044,05
25002 / 1591510ME	O	266 880,00	C-1	266 880,00	8,66	C	Taux fixe annulable à 4.22 %	4,22	33 359,00	12 880,88	1 159,79	1,59
26010 / 16848	N	0,00		345 067,74	11,16	V	Euribor 03 M + 0.0175	0,02	21 569,55	146,24	0,00	5,49
27021 / 005516201	N	0,00		138 060,16	2,81	F	Taux fixe à 4.05 %	4,05	42 433,77	6 670,95	0,00	1 056,16
29005 / 0904577	N	0,00		89 812,12	8,92	V	Euribor 12 M + 0.65	0,98	9 979,12	978,95	0,00	70,97
31004 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		484 009,87	16,96	V	Euribor 03 M + 0.9	0,86	18 540,88	4 658,13	0,00	157,42
32006 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		2 158 587,31	6,83	F	Taux fixe à 3.98 %	3,98	308 369,64	94 618,29	0,00	14 641,84
32008 / 9018057/3690670	N	0,00		2 259 655,24	6,57	F	Taux fixe à 4.22 %	4,22	283 577,89	102 876,07	0,00	17 217,32
34036 / MIN504556EUR	N	0,00		2 113 250,00	19,50	F	Taux fixe à 2.14 %	2,14	26 750,00	23 228,09	0,00	11 180,27
35013 / conv.16.12.05	N	0,00		6 487 697,55	14,30	F	Taux fixe à 3.805 %	3,81	315 403,39	262 453,24	0,00	174 285,53
35037 / MPH267581EUR	N	0,00		998 766,07	4,09	V	(Euribor 12 M-Floor -0.1 sur Euribor 12 M) + 0.1	0,37	0,00	0,00	0,00	6 126,40
35044 / A0115248000	N	0,00		2 012 138,00	15,15	F	Moyenne Euribor 03 M + 0.63	2,21	0,00	0,00	0,00	1 000,96
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		266 880,00		18 791 214,96					1 517 534,24	553 815,39	1 159,79	234 012,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts des fiches 25002 et 26010 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

IV

A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
25002 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	600 470,00	266 880,00	1	17,83		TAG01M + 0,07	TAG01M + 0,07	0,00	4,22	4,22	12 880,88	1 159,79	1,42
TOTAL C		600 470,00	266 880,00						0,00			12 880,88	1 159,79	1,42
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		600 470,00	266 880,00						0,00			12 880,88	1 159,79	1,42

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 25002 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	12 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	98,58 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	18 524 334,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	1,42 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	266 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		266 880,00					266 880,00				0,00	0,00	0,00
291-	25002-15915/10ME	266 880,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TAUX	266 880,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL		266 880,00					266 880,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						142 559,35	78 180,27		
291-	25002-15915/10M€	Taux fixe annuable à 4,22%	4,22	EURIBOR12M	0,63	142 559,35	78 180,27	A-1	C-1
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						142 559,35	78 180,27		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
B12/2131/BATIMENTS					
10/02/2015	2015B00048	MIN	279 977,61 €	- €	40
10/02/2015	2015B00047	LES PEUPLIERS	7 021,73 €	- €	40
09/02/2015	2015B00042	109 GALERIE DE L'ARLEQUIN	120 000,00 €	- €	40
05/08/2015	2015B00113	GEAI/1 RUE GEORGES JACQUET	7 364,99 €	- €	40
17/09/2015	2015B00124	CEMOI	20 951,73 €	- €	40
31/12/2015	2016B00001	TRANSFERT BP / PALAIS DES SPORTS	17 067 890,94 €	- €	40
B12/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS					
10/02/2015	2015B00045	KIOSQUE LANOYERIE	6 445,00 €	- €	20
10/02/2015	2015B00049	CEMOI	15 853,00 €	- €	20
31/12/2015	2016B00002	TRANSFERT BP / PALAIS DES SPORTS	1 194,96 €	- €	20
12/08/2015	2015B00117	ALPEXPO	16 906,80 €	- €	20
12/05/2015	2015B00080	PALAIS DES SPORTS	18 917,50 €	- €	20
B12/2154/MATERIEL INDUSTRIEL					
21/04/2015	2015D00021	EQUIPEMENT CUISINE/PALAIS DES SPORTS	11 340,00 €	- €	10
31/12/2015	2016D00001	TRANSFERT BP / PALAIS DES SPORTS	862,80 €	- €	10
10/08/2015	2015D00049	MAT TECHNIQUE/PALAIS DES SPORTS	83 000,00 €	- €	10
09/06/2015	2015D00041	SONOMETRE/PALAIS DES SPORTS	1 100,75 €	- €	10
B12/261/TITRES PARTICIPATION					
07/07/2015	2015D00044	ALPEXPO	1 172 206,50 €	- €	-
B12/2183/MAT INFORMATIQUE					
06/07/2015	2015M00407	MAT INFORMATIQUE/PALAIS DES SPORTS	1 039,69 €	- €	4
B12/2183/MAT INFORMATIQUE					
18/06/2015	2015M00391	MOBILIER/PALAIS DES SPORTS	147 665,17 €	- €	10
B12/2188/MATERIEL DIVERS					
31/12/2015	2016M00251	TRANSFERT BP / PALAIS DES SPORTS	13 914,44 €	- €	10
08/10/2015	2015M00483	MATERIEL DIVERS/PALAIS DES SPORTS	4 942,41 €	- €	10
10/08/2015	2015M00445	MAT AUDIO/PALAIS DES SPORTS	5 000,00 €	- €	10
28/07/2015	2015M00438	DEFIBRILATEUR/PALAIS DES SPORTS	3 437,02 €	- €	10
23/06/2015	2015M00399	TRANSPALETTE	640,00 €	- €	10
09/06/2015	2015M00385	ELECTROMENAGER/PALAIS DES SPORTS	1 825,56 €	- €	10
18/05/2015	2015M00362	COFFRET ELECTRIQUE/PALAIS DES SPORTS	37 050,05 €	- €	10
10/06/2015	2015M00388	TALKIES WALKIES/PALAIS DES SPORTS	4 583,28 €	- €	10
B12/1315/SUBV EQPT R GROUP COL					
12/02/2015	2015S00006	SUBVENTION COMMERCES SUD	38 000,00 €	- €	19
12/02/2015	2015S00007	SUBVENTION COMMERCES SUD	12 000,00 €	- €	18
B12/1318/AUTRES SUBV R					
06/07/2015	2015S00013	REVERSEMENT PROVISION ALPEXPO	438 062,00 €	- €	-
TOTAL GENERAL			19 539 193,93 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TRANSFERT METROPOLE BIENS IMMOBILIERS (MAD)								
B12/2131/BATIMENTS								
23/12/2015	BT0000581035-A/T99	CEMOI/REPRISE ACTIF 1999	68 504,89 €	40	22 256,00 €	46 248,89 €		
23/12/2015	BT0000581035-A/E06	CEMOI	18 008,00 €	40	450,00 €	17 558,00 €		
23/12/2015	BT0000581035-T2006	CEMOI	8 187,80 €	40	1 632,00 €	6 555,80 €		
23/12/2015	BT0000580414-E	PEUPLIERS/20 BIS TREMBLES	38 608,00 €	40	12 399,08 €	26 208,92 €		
23/12/2015	BT0000580414-F	PEUPLIERS/20 TREMBLES & 17 REYNOARD	35 264,00 €	40	11 453,00 €	23 811,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-H	PEUPLIERS/2 TREMBLES	156 864,00 €	40	50 973,00 €	105 891,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-M	PEUPLIERS/13 TREMBLES	155 040,00 €	40	50 388,00 €	104 652,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-P	PEUPLIERS/18 BIS & TER TREMBLES	145 312,00 €	40	47 216,00 €	98 096,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-Q	PEUPLIERS/24 TREMBLES	119 776,00 €	40	38 922,00 €	80 854,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-R	PEUPLIERS/25 TREMBLES	152 000,00 €	40	49 400,00 €	102 600,00 €		
23/12/2015	BT0000580414-T	PEUPLIERS/27 TREMBLES	197 421,48 €	40	64 155,00 €	133 266,48 €		
23/12/2015	BT0000580657-A	COMMERCES SUD/51 PLACE GEANTS	311 025,00 €	40	101 075,00 €	209 950,00 €		
23/12/2015	BT0000580657-L	COMMERCES SUD/21 PLACE GEANTS	31 150,00 €	40	10 114,00 €	21 036,00 €		
23/12/2015	BT0000580657-S	COMMERCES SUD/22 PLACE GEANTS	39 200,00 €	40	12 740,00 €	26 460,00 €		
23/12/2015	BT0000580657-U	COMMERCES SUD/53 PLACE GEANTS	32 560,00 €	40	10 582,00 €	21 978,00 €		
23/12/2015	BT0000581035-A	CEMOI	687 404,29 €	40	687 404,29 €	- €		
23/12/2015	BT0000581035-B	CEMOI	796 745,79 €	40	258 934,00 €	537 811,79 €		
23/12/2015	BT0000581035-C	CEMOI	1 895 252,70 €	40	615 953,00 €	1 279 299,70 €		
23/12/2015	BT0000581035-D	CEMOI	214 797,09 €	40	69 797,00 €	145 000,09 €		
23/12/2015	2007B00032	CEMOI	7 107 028,05 €	40	- 83 106,87 €	7 190 134,92 €		
23/12/2015	2007B00034	HALLE CORIN	194 586,29 €	40	4 864,00 €	189 722,29 €		
23/12/2015	2007B00228	CEMOI	39 676,69 €	40	6 937,00 €	32 739,69 €		
23/12/2015	2007B00240	MIN	1 893,60 €	40	329,00 €	1 564,60 €		
23/12/2015	2007B00289	PEUPLIERS/13 TREMBLES	1 220,00 €	40	30,00 €	1 190,00 €		
23/12/2015	2007B00294	KIOSQUE PLACE PASTEUR	145 540,43 €	40	3 638,00 €	141 902,43 €		
23/12/2015	2008B00001	CEMOI	5 275,74 €	40	786,00 €	4 489,74 €		
23/12/2015	2008B00003	MIN	1 520 322,18 €	40	38 008,00 €	1 482 314,18 €		
23/12/2015	2008B00118	MIN	2 053,16 €	40	306,00 €	1 747,16 €		
23/12/2015	2008O00047	COMMERCES SUD	10 487,47 €	40	262,00 €	10 225,47 €		
23/12/2015	2009B00196	CEMOI	13 165,04 €	40	1 645,00 €	11 520,04 €		
23/12/2015	2009B00204	MIN	24 451,34 €	40	3 055,00 €	21 396,34 €		
23/12/2015	2009B00207	PEUPLIERS/18 BIS & TER TREMBLES	179 455,76 €	40	4 486,00 €	174 969,76 €		
23/12/2015	2010B00010	ALLIBERT/BUREAUX	1 839,28 €	40	- 27 649,40 €	29 488,68 €		
23/12/2015	2010B00018	MIN	396 015,93 €	40	38 838,00 €	357 177,93 €		
23/12/2015	2010B00439	PEUPLIERS/1 TREMBLES	285 286,30 €	40	28 528,00 €	256 758,30 €		
23/12/2015	2010B00440	PEUPLIERS/1 TREMBLES	63 160,95 €	40	6 316,00 €	56 844,95 €		
23/12/2015	2010B00529	PEUPLIERS/1 TREMBLES	100 420,00 €	40	2 510,00 €	97 910,00 €		
23/12/2015	2010B00554	PEUPLIERS/22 TREMBLES	113 000,00 €	40	11 300,00 €	101 700,00 €		
23/12/2015	2011B00010	MIN	237 504,04 €	40	17 107,00 €	220 397,04 €		
23/12/2015	2011B00537	DEMOLITION ALLIBERT/BATIMENT STOCKAGE	269 245,20 €	40	- €	269 245,20 €		
23/12/2015	2011B00599	PEUPLIERS/22 TREMBLES	1 121,24 €	40	28,00 €	1 093,24 €		
23/12/2015	2011B00642	KIOSQUES	80 000,00 €	40	6 000,00 €	74 000,00 €		
23/12/2015	2012B00101	COMMERCES SUD/51 PLACE GEANTS	1 123,34 €	40	135,00 €	988,34 €		
23/12/2015	2012B00120	KIOSQUE RUE DE SFAX	5 800,00 €	40	290,00 €	5 510,00 €		
23/12/2015	2012B00122	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS	8 707,31 €	40	434,00 €	8 273,31 €		
23/12/2015	2012B00123	PEUPLIERS/1 TREMBLES	1 379,00 €	40	68,00 €	1 311,00 €		

23/12/2015	2012B00124	LOCAUX DIFFUS	2 740,92 €	40	136,00 €	2 604,92 €
23/12/2015	2012B00125	MIN	230 530,04 €	40	11 526,00 €	219 004,04 €
23/12/2015	2012B00126	KIOSQUE CATANE	94 383,60 €	40	2 359,00 €	92 024,60 €
23/12/2015	2012B00127	KIOSQUE CLEMENCEAU	123 520,42 €	40	3 088,00 €	120 432,42 €
23/12/2015	2012B00128	KIOSQUE FRAPPAT	94 758,05 €	40	2 368,00 €	92 390,05 €
23/12/2015	2012B00129	KIOSQUE ILES JARDIN	92 201,60 €	40	2 305,00 €	89 896,60 €
23/12/2015	2012B00130	KIOSQUE LANOYERIE	86 585,70 €	40	2 164,00 €	84 421,70 €
23/12/2015	2012B00131	KIOSQUE PLACE GUSTAVE RIVET	87 543,04 €	40	2 188,00 €	85 355,04 €
23/12/2015	2013B00033	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS	70 439,66 €	40	1 760,00 €	68 679,66 €
23/12/2015	2013B00060	MIN	57 490,32 €	40	1 437,00 €	56 053,32 €
23/12/2015	2013B00067	DEMOLITION ALLIBERT/LOCAUX ACTIVITES/2313	201 203,51 €	40	- €	201 203,51 €
23/12/2015	2013B00068	LE POLYNOME PEPINIERE	89 584,76 €	40	2 239,00 €	87 345,76 €
23/12/2015	2013B00076	LOCAL PHARMACIE BALADINS	95 700,00 €	40	2 392,00 €	93 308,00 €
23/12/2015	2013B00092	CEMOI	4 364,23 €	40	109,00 €	4 255,23 €
23/12/2015	2013B00143	PEUPLIERS/13 TREMBLES	3 671,04 €	40	91,00 €	3 580,04 €
23/12/2015	2013B00199	COMMERCE SUD/52 PLACE GEANTS	4 393,71 €	40	109,00 €	4 284,71 €
23/12/2015	2013B00213	ENSEMBLE PHILIPPEVILLE	35 915,07 €	25	287,00 €	35 628,07 €
23/12/2015	2013B00235	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	6 533,92 €	40	163,00 €	6 370,92 €
23/12/2015	2013B00236	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	35 829,41 €	20	1 791,00 €	34 038,41 €
23/12/2015	2013B00237	COMMERCE SUD/53 PLACE DES GEANTS	9 377,70 €	20	468,00 €	8 909,70 €
23/12/2015	2013B00238	COMMERCE SUD/52 PLACE DES GEANTS	29 329,50 €	20	1 466,00 €	27 863,50 €
23/12/2015	2013B00239	COMMERCE SUD/66 PLACE DES GEANTS	27 750,33 €	20	1 387,00 €	26 363,33 €
23/12/2015	2013B00242	PEUPLIERS/18 TER TREMBLES	6 168,78 €	20	308,00 €	5 860,78 €
23/12/2015	2013B00243	PEUPLIERS/18 BIS TREMBLES	2 008,02 €	20	100,00 €	1 908,02 €
23/12/2015	2013B00244	PEUPLIERS/17 RUE MARIE REYNOARD	1 890,43 €	20	94,00 €	1 796,43 €
23/12/2015	2013B00245	PEUPLIERS/20 BIS TREMBLES	2 297,46 €	20	114,00 €	2 183,46 €
23/12/2015	2013B00247	PEUPLIERS/25 TREMBLES	9 045,12 €	20	452,00 €	8 593,12 €
23/12/2015	2013B00248	PEUPLIERS/13 TREMBLES	8 502,42 €	20	425,00 €	8 077,42 €
23/12/2015	2013B00250	PEUPLIERS/13 RUE MARIE REYNOARD	850,25 €	20	42,00 €	808,25 €
23/12/2015	2013B00251	PEUPLIERS/1 TREMBLES	9 768,73 €	20	488,00 €	9 280,73 €
23/12/2015	2013B00252	PEUPLIERS/22 TREMBLES	3 708,50 €	20	185,00 €	3 523,50 €
23/12/2015	2013B00253	PEUPLIERS/13 BIS RUE MARIE REYNOARD	868,34 €	20	43,00 €	825,34 €
23/12/2015	2013B00460	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS 1	1 007 475,00 €	40	125 930,00 €	881 545,00 €
23/12/2015	2013B00461	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS 2	248 045,00 €	40	31 005,00 €	217 040,00 €
23/12/2015	2013B00462	ALLIBERT/BATIMENT GEODIS 3	3 719 212,00 €	40	464 900,00 €	3 254 312,00 €
23/12/2015	2013B00463	ALLIBERT/ATELIER RDC	96 500,00 €	40	12 060,00 €	84 440,00 €
23/12/2015	2013B00464	ALLIBERT/BUREAUX	99 750,00 €	40	12 465,00 €	87 285,00 €
23/12/2015	2014B00026	LES PEUPLIERS	55 393,45 €	40	- €	55 393,45 €
23/12/2015	2014B00027	MIN	168 817,65 €	40	0,10 €	168 817,55 €
23/12/2015	2014B00038	COMMERCE SUD/66 PLACE DES GEANTS	2 405,75 €	40	- €	2 405,75 €
23/12/2015	2014B00046	CEMOI	680,00 €	40	- €	680,00 €
23/12/2015	2014B00108	COMMERCE SUD/52 PLACE DES GEANTS	1 938,08 €	40	- €	1 938,08 €
23/12/2015	2014B00130	CEMOI	619 609,78 €	40	- €	619 609,78 €
B12/2135/AMENAG CONSTRUCTIONS						
23/12/2015	2013B00148	KIOSQUE/ENSL PARC MISTRAL- CLEMENCEAU	18 390,00 €	20	955,00 €	17 435,00 €
23/12/2015	2013B00254	COMMERCE SUD/53 PLACE DES GEANTS	580,00 €	20	29,00 €	551,00 €
23/12/2015	2013B00255	COMMERCE SUD/51 PLACE DES GEANTS	4 887,89 €	20	244,00 €	4 643,89 €
23/12/2015	2014B00050	KIOSQUE PARC MISTRAL	3 678,00 €	20	- €	3 678,00 €
23/12/2015	2014B00028	COMMERCE SUD/9 PLACE GEANTS	5 912,00 €	20	- €	5 912,00 €

23/12/2015	2014B00035	CEMOI	2 468,62 €	20	- €	2 468,62 €
23/12/2015	2014B00001	COMMERCES SUD/52 PLACE DES GEANTS	10 934,00 €	20	- €	10 934,00 €
B12/2111/TERRAINS NUS						
23/12/2015	2013F00063	ALLIBERT/TERRAINS	6 466 090,00 €	-	- €	6 466 090,00 €
B12/2151/INSTAL COMPLEXES SPEC						
23/12/2015	2007R00008	MIN	900,01 €	10	630,00 €	270,01 €
B12/2184/MOBILIER						
23/12/2015	2010M00458	MOBILIER - CEMOI ZAC BOUCHAYER VIALLET 12 R AMPERE	1 252,80 €	10	500,00 €	752,80 €
23/12/2015	2009M00160	PEPINIERE D'ENTREPRISE FAUTEUILS CHAISES TABLEAUX	12 408,07 €	10	6 200,00 €	6 208,07 €
23/12/2015	2010M00003	CEMOI mobilier café et canapé	2 524,25 €	10	1 008,00 €	1 516,25 €
B12/238/AVANCES & ACOMPTES						
23/12/2015	AA2005582014-A	AVANCE MINATEC	1 460 502,98 €	-	- €	1 460 502,98 €
23/12/2015	AA2004580683-A	AVANCE MIN/REFECTION TOITURE	3 386,72 €	-	- €	3 386,72 €
B12/2181/AGENC BAT HORS VILLE						
23/12/2015	2008D00013	HALLE CORIN	7 069,44 €	20	2 118,00 €	4 951,44 €
23/12/2015	2009D00007	HALLE CORIN	31 055,31 €	20	6 208,00 €	24 847,31 €
23/12/2015	2007D00025	HALLE CORIN	595 024,81 €	20	215 809,00 €	379 215,81 €
TRANSFERT METROPOLE BIENS MOBILIERS						
B12/2131/BATIMENTS						
23/12/2015	BT0000580414-I	PEUPLIERS/4 TREMBLES	101 536,00 €	40	32 994,00 €	68 542,00 €
23/12/2015	BT0000580414-S	PEUPLIERS/26 TREMBLES	24 320,00 €	40	7 904,00 €	16 416,00 €
23/12/2015	2007B00267	ZONE DES PEUPLIERS	1 596 172,91 €	40	39 904,00 €	1 556 268,91 €
23/12/2015	2013B00246	PEUPLIERS/26 TREMBLES	3 798,95 €	20	189,00 €	3 609,95 €
23/12/2015	2009O00040	ZONE DES PEUPLIERS	28 334,61 €	40	708,00 €	27 626,61 €
23/12/2015	2008O00044	ZONE DES PEUPLIERS	18 000,00 €	40	450,00 €	17 550,00 €
23/12/2015	2008O00004	ZONE DES PEUPLIERS	42 298,44 €	40	1 057,00 €	41 241,44 €
B12/2151/INSTAL COMPLEXES SPEC						
23/12/2015	2011R00025	PEUPLIERS/25 TREMBLES	1 840,16 €	40	138,00 €	1 702,16 €
B12/2188/MATERIEL DIVERS						
23/12/2015	2011M00201	Polynome / Cablage informatique	3 310,80 €	10	993,00 €	2 317,80 €
B12/2184/MOBILIER						
23/12/2015	2010M00004	Salle de réunion bâtiment CEMOI - Mobilier	1 429,38 €	10	568,00 €	861,38 €
B12/1313/SUBV EQPT R DEPART						
23/12/2015	2008S00032	SUBVENTION CEMOI 2008	15 750,00 €	15	3 150,00 €	12 600,00 €
23/12/2015	2009S00037	SUBVENTION CEMOI 2009	651 050,00 €	15	130 209,00 €	520 841,00 €
23/12/2015	2011S00055	2011 SUBVENTIONS CEMOI / 1313	300 000,00 €	15	40 000,00 €	260 000,00 €
23/12/2015	2010S00062	2010 - SUBVENTION MIN / 1313	85 306,00 €	15	17 061,00 €	68 245,00 €
23/12/2015	2010S00054	SUBVENTION CEMOI 2005	30 000,00 €	15	8 000,00 €	22 000,00 €
23/12/2015	2010S00053	REHABILITATION CENTRE CEMOI	76 224,51 €	15	20 324,00 €	55 900,51 €
23/12/2015	2009S00065	SUBVENTION MIN 2009	110 694,00 €	15	22 137,00 €	88 557,00 €
23/12/2015	2008S00001	SUBVENTION EQUIPEMENT CEMOI	82 200,00 €	15	16 440,00 €	65 760,00 €
B12/1315/SUBV EQPT R GROUP COL						
23/12/2015	2013S00004	SUBVENTION METRO/CEMOI	12 948,00 €	40	323,00 €	12 625,00 €
23/12/2015	2014S00001	SUBVENTION COMMERCES SUD	25 000,00 €	40	- €	25 000,00 €
23/12/2015	2012S00017	SUBVENTION MIN	42 138,73 €	40	2 106,00 €	40 032,73 €
23/12/2015	2012S00013	ZA PEUPLIERS REHABILITATION BATI	72 620,64 €	40	1 815,00 €	70 805,64 €
23/12/2015	2011S00053	2011 SUBVENTIONS MIN / 1315	230 144,90 €	15	30 684,00 €	199 460,90 €
23/12/2015	2010S00061	2010 SUBVENTIONS LES PEUPLIERS / 1315	73 221,00 €	42	11 348,00 €	61 873,00 €
23/12/2015	2009S00075	REHABILITATION CEMOI 2005	32 206,52 €	15	8 588,00 €	23 618,52 €
23/12/2015	2009S00074	SUBVENTION REHABILITATION CEMOI 2006	168 800,00 €	15	33 759,00 €	135 041,00 €
23/12/2015	2015S00007	SUBVENTION COMMERCES SUD	12 000,00 €	18	- €	12 000,00 €
23/12/2015	2008S00034	SUBVENTION CEMOI 2008	227 500,00 €	15	60 664,00 €	166 836,00 €
23/12/2015	2009S00028	SUBVENTIONS MIN	123 160,20 €	15	24 630,00 €	98 530,20 €
B12/1317/SUBV EQPT R CEE						
23/12/2015	2009S00030	PIC URBAN A 05 G 131.6	6 599,50 €	15	1 317,00 €	5 282,50 €
23/12/2015	2009S00029	SUBVENTIONS CEMOI	62 516,41 €	15	16 668,00 €	45 848,41 €

23/12/2015	2007S00031	SUBVENTION PIC URBAN - Opération A 05 G 131.6	23 772,65 €	15	4 752,00 €	19 020,65 €	
23/12/2015	2010S00044	SUBVENTION CEMOI 2009	103 276,66 €	15	27 540,00 €	75 736,66 €	
23/12/2015	2012S00003	SUBVENTION CEMOI/SOLDE PIC URBAN II	98 747,34 €	15	13 166,00 €	85 581,34 €	
23/12/2015	2010S00050	CEMOI PIC URBAN 2003	136 217,00 €	15	27 243,00 €	108 974,00 €	
23/12/2015	2010S00047	CEMOI PIC URBAN 2005	88 126,98 €	15	17 625,00 €	70 501,98 €	
23/12/2015	2010S00045	SUBV CEMOI 2006	38 474,70 €	15	10 256,00 €	28 218,70 €	
B12/1318/AUTRES SUBV R							
23/12/2015	2013S00007	SUBVENTION AGEFIPH/CEMOI	19 136,00 €	40	478,00 €	18 658,00 €	
23/12/2015	2009S00068	CEMOI / SUBVENTIONS 2009	6 327,66 €	15	1 263,00 €	5 064,66 €	
23/12/2015	2014S00003	PARTICIPATION AGEFIPH TVX ACCESSIBILITE CEMOI	8 201,00 €	40	- €	8 201,00 €	
B12/1312/SUBV EQPT R REGIONS							
23/12/2015	2009S00063	SUBVENTION POLYNOME 2009	70 000,00 €	42	10 848,00 €	59 152,00 €	
23/12/2015	2008S00014	SUBVENTION D'EQUIPEMENT CEMOI / 2008	49 000,00 €	15	16 330,00 €	32 670,00 €	
23/12/2015	2007S00030	SUBVENTION D'EQUIPEMENT CEMOI / 2007	122 500,00 €	15	32 664,00 €	89 836,00 €	
23/12/2015	2009S00066	SUBVENTION ZFU 2009	70 000,00 €	42	10 848,00 €	59 152,00 €	
23/12/2015	2012S00004	SUBVENTION ZONE DES PEUPLIERS	45 069,10 €	41	4 055,00 €	41 014,10 €	
23/12/2015	2011S00067	SUBV REGION TX COMMERCE SUD	320 414,60 €	30	32 040,00 €	288 374,60 €	
23/12/2015	2010S00069	SUBVENTION ZFU 2010	205 207,30 €	30	- €	205 207,30 €	
23/12/2015	2009S00069	SUBVENTION CEMOI 2009	49 000,00 €	15	9 798,00 €	39 202,00 €	
B12/1311/SUBV EQPT R ETAT							
23/12/2015	2009S00062	SUBVENTION PEUPLIERS	51 903,67 €	42	8 044,00 €	43 859,67 €	
TOTAL			33 908 337,44 €		3 187 469,20 €	30 720 868,24 €	- €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 8.3

A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €
COMPTTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- €

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTES A FINANCER AU- DELA DE L'EXERCICE 2015 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2015
Cémoi : Aménagement intérieur des locaux	850 000 €	- 62 313 €	787 687 €	707 687 €	80 000 €	66 303 €	13 697 €
Alpexpo : Programme de travaux d'investissement	11 800 000 €	- €	11 800 000 €	10 751 783 €	500 000 €	725 932 €	322 285 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

LOCAUX CULTURELS

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					21 566 473,33									
1641 Emprunts en euros (Total)					21 566 473,33									
22016 / 1015167	EMPRUNTS C.D.C.-PRETS DIRECTS	19/12/2002	27/12/2002	01/01/2004	4 177 805,00	V	Livret A + 0,25	3,25	2,24	EUR	A	P	O	A-1
26011 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	1 923 444,60	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	3,60	1,33	EUR	T	P	O	A-1
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	376 641,00	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,33	EUR	T	P	O	C-1
31005 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	340 513,00	V	Euribor 03 M + 0,9	1,79	0,90	EUR	A	P	O	A-1
32007 / V.Grenoble2012-2022	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	27/05/2008	31/10/2012	31/01/2013	741 820,00	F	Taux fixe à 3,98 %	3,98	4,10	EUR	T	C	O	A-1
34037 / MIN504558EUR	SFILCFLL EX DEXIA MUNI AGENCY	12/12/2014	29/12/2014	01/10/2015	1 660 000,00	F	Taux fixe à 2,14 %	2,14	2,05	EUR	T	C	O	A-1
35007 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	31/12/2014	03/02/2015	295 582,08	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,44	EUR	T	P	O	C-1
35009 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	31/12/2014	03/02/2015	1 810 542,32	C	Taux fixe annuable à 4,2 %	4,20	4,44	EUR	T	P	O	C-1
35012 / 5520818L	CREDIT FONCIER	30/06/2005	31/12/2014	30/07/2015	240 125,33	F	Taux fixe à 3,58 %	3,58	3,95	EUR	A	P	O	A-1
35014 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	3 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,43	1,51	1,34	EUR	T	C	O	A-1
35015 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	2 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,43	1,51	1,34	EUR	T	C	O	A-1
35016 / Grenoble 2014-2039	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	01/08/2014	31/12/2014	30/03/2015	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,43	1,51	1,34	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					21 566 473,33									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		18 415 469,96					901 676,93	341 064,04	0,00	68 746,25
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		18 415 469,96					901 676,93	341 064,04	0,00	68 746,25
22016 / 1015167	N	0,00		2 511 656,76	12,00	V	LIVRET A	1,50	173 812,48	40 282,04	0,00	37 570,20
26011 / 16848	N	0,00		1 342 362,47	11,16	V	Euribor 03 M + 0.0175	0,02	83 908,54	568,93	0,00	21,34
28017 / 200810001	N	0,00		280 910,71	12,84	C	Taux fixe annuable à 4.2 %	4,20	15 578,15	12 367,48	0,00	1 907,30
31005 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		297 804,13	16,96	V	Euribor 03 M + 0.9	0,86	11 407,92	2 865,92	0,00	96,86
32007 / V.Grenoble2012-2022	N	0,00		519 274,00	6,83	F	Taux fixe à 3.98 %	3,98	74 182,00	22 763,15	0,00	3 522,78
34037 / MIN504558EUR	N	0,00		1 639 250,00	19,50	F	Taux fixe à 2.14 %	2,14	20 750,00	18 018,28	0,00	8 672,55
35007 / 200810001	N	0,00		280 051,57	12,84	C	Taux fixe annuable à 4.2 %	4,20	15 530,51	12 322,67	0,00	1 901,46
35009 / 200810001	N	0,00		1 715 412,69	12,84	C	Taux fixe annuable à 4.2 %	4,20	95 129,63	75 505,33	0,00	11 641,61
35012 / 5520818L	N	0,00		228 747,63	14,58	F	Taux fixe à 3.58 %	3,58	11 377,70	8 596,49	0,00	3 412,15
35014 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		2 880 000,00	24,00	V	Euribor 03 M + 1.43	1,39	120 000,00	44 332,13	0,00	0,00
35015 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		1 920 000,00	24,00	V	Euribor 03 M + 1.43	1,39	80 000,00	29 554,75	0,00	0,00
35016 / Grenoble 2014-2039	N	0,00		4 800 000,00	24,00	V	Euribor 03 M + 1.43	1,39	200 000,00	73 886,87	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		18 415 469,96					901 676,93	341 064,04	0,00	68 746,25

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 26011 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

IV

A1.3

A1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28017 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	376 641,00	280 910,71	1	4,75		TAUX FIXE	TAUX FIXE	78 429,97		4,20	12 367,48	0,00	1,53
35007 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	295 582,08	280 051,57	1	14,00		TAUX FIXE	TAUX FIXE	78 190,08		4,20	12 322,67	0,00	1,52
35009 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	1 810 542,32	1 715 412,69	1	14,00		TAUX FIXE	TAUX FIXE	478 942,65		4,20	75 505,33	0,00	9,32
TOTAL C		2 482 765,40	2 276 374,97						635 562,70			100 195,48	0,00	12,36
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 482 765,40	2 276 374,97						635 562,70			100 195,48	0,00	12,36

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	9 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	87,64 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	16 139 094,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	12,36 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 276 374,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 8.1

A 8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
B13/2131/BATIMENTS					
02/02/2015	2015B00037	MC2	33 879,60 €	- €	40
B13/2762/CREANCES SUR TRANSFERT					
02/01/7758	2015D00081	SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	2 139 594,00 €	- €	-
B13/2111/TERRAINS					
07/05/2015	2015F00018	TERRAIN SMA	1 825,60 €	- €	-
B13/2183/MATERIEL INFORMATIQUE					
02/02/2015	2015M00212	MAT INFORMATIQUE/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	6 866,87 €	- €	4
B13/2184/MOBILIER					
02/02/2015	2015M00210	MOBILIER/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	8 268,81 €	- €	10
B13/2188/MATERIEL DIVERS					
02/02/2015	2015M00211	MAT AUDIO VISUEL/SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	117 609,90 €	- €	10
B13/1312/SUBV EQUIPT REGIONS					
21/05/2015	2015S00011	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	100 000,00 €	- €	-
B13/1313/SUBV EQUIPT DEPT					
21/05/2015	2015S00012	SUBVENTION SALLE MUSIQUE AMPLIFIEE	26 475,00 €	- €	-
TOTAL GENERAL			2 434 519,78 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 8.2

A 8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
MISE A LA REFORME								
B13/2183/MAT INFORMATIQUE								
08/12/2015	MA20028700003	CARGO APP PHOTO NUMERIQUE	635,42 €	4	635,42 €	- €		
B13/2154/MATERIEL INDUSTRIEL								
08/12/2015	MA20050800100	CARGO/ACCESS/MALENTENDANTS	4 630,00 €	10	4 630,00 €	- €		
08/12/2015	MA20050800101	CARGO/ACCESSIBILITE	10 475,15 €	10	10 475,15 €	- €		
TOTAL			15 740,57 €	-	15 740,57 €	- €		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 8.3

A 8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- €

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B 2.1

B 2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	POUR MÉMOIRE AP VOTÉE Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE 2015	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR 2015)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/2015) (1)	CREDITS DE PAIEMENTS OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 (2)	RESTES A FINANCER AU- DELA DE L'EXERCICE 2015 (3)	CREDITS DE PAIEMENTS REALISES DURANT L'EXERCICE 2015
Salle de musiques amplifiées	10 201 547 €	194 293 €	10 395 840 €	9 043 489 €	1 352 352 €	323 132 €	1 029 219 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

SELF CLEMENCEAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					64 453,18									
1641 Emprunts en euros (Total)					64 453,18									
26013 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	22 921,18	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	3,60	1,29	EUR	A	P	O	A-1
29007 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	25 000,00	V	Euribor 12 M + 0.65	1,89	2,05	EUR	A	C	O	A-1
31006 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	16 532,00	V	Euribor 03 M + 0.9	1,79	0,90	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					64 453,18									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		45 455,06					3 220,44	309,09	0,00	16,81
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		45 455,06					3 220,44	309,09	0,00	16,81
26013 / 16848	N	0,00		15 996,61	11,91	V	Euribor 03 M + 0.0175	0,02	999,91	6,78	0,00	0,26
29007 / 0904577	N	0,00		14 999,98	8,92	V	Euribor 12 M + 0.65	0,98	1 666,67	163,50	0,00	11,85
31006 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		14 458,47	16,96	V	Euribor 03 M + 0.9	0,86	553,86	138,81	0,00	4,70
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		45 455,06					3 220,44	309,09	0,00	16,81

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 26013 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	3 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	45 455,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 10.1

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
B14/2158/MATERIEL CUISINE					
14/04/2015	2015M00344	VERIN DE RELEVAGE	775,00 €	- €	5
22/06/2015	2015M00396	MATERIEL FILTRATION EAU	950,00 €	- €	5
26/10/2015	2015M00500	EVAPORATEUR CHAMBRE FROIDE	1 642,00 €	- €	5
28/05/2015	2015M00374	CELLULE MIXTE FOSTER	5 520,00 €	- €	5
B14/2184/MOBILIER					
26/01/2015	2015M00181	MOBILIER	59 429,89 €	- €	10
B14/2188/EQUIPEMENT CUISINE					
20/04/2015	2015M00352	CREDENCE INOX	3 792,50 €	- €	5
TOTAL GENERAL			72 109,39 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.2
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TOTAL		- €				- €	- €

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 10.3

A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTÉ 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTÉ 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

Le tableau ne prend pas en compte l'intégration des agents du CCAS

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015(suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Emplois fonctionnels						
Emplois fonctionnels -						
Activité Physique et Sportive	A					
	B					
	B					
	C					
	C					
Activité Physique et Sportive -						
Administrative	A					
	A					
	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
	B					
	C					
	C					
	C					
	C					
Administrative -						
Animation	B					
	B					
	B					
	C					
Animation -						
Culturelle	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	C					
Culturelle -						
Sanitaire et Sociale	A					
	A					
	A					

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
	B					
	B					
	C					
	C					
	C					
	C					
Sanitaire et Sociale	-					
Technique	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
1	C		321		3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)	Arrêté
	C					
	C					
	C					
Technique	1					
TOTAL GENERAL	1					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme
 S : Social
 MS : Médico-Social
 MT : Médico-Technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service

public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C 1.1

Le tableau ne prend pas en compte l'intégration des agents du CCAS

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels							
Directeur général des services	A						
Directeur général adjoint des services	A						
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
Collaborateur de cabinet							
Collaborateur de groupe d'élus							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateur	A						
Attaché	A						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif	C						
TECHNIQUE							
		14	-	14	11,8	-	11,8
Ingénieur	A			-			-
Technicien	B	1		1	1,0		1,0
Adjoint technique	C	11		11	8,8		8,8
Agent de maîtrise	C	2		2	2,0		2,0
SOCIALE							
Conseiller socio-éducatif	A						
Assistant socio-éducatif	B						
Agent spécialisé des écoles maternelles	C						
MEDICO-SOCIALE							
Médecin	A						
Psychologue	A						
Infirmier en soins généraux	A						
MEDICO-TECHNIQUE							
Technicien paramédical de classe normale	B						
SPORTIVE							
Conseiller des APS	A						
Educateur des APS	B						
Opérateur des APS	C						

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
CULTURELLE							
Attaché de conservation du patrimoine	A						
Bibliothécaire	A						
Conservateur des bibliothèques	A						
Conservateur du patrimoine	A						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A						
Professeur d'enseignement artistique	A						
Assistant d'enseignement artistique	B						
Assistant de conservation	B						
Adjoint territorial du patrimoine	C						
ANIMATION							
Animateur	B						
Adjoint territorial d'animation	C						
POLICE MUNICIPALE							
Directeur de police municipale	A						
Chef service de police municipale	B						
Agent police municipale	C						
EMPLOIS NON CITES (5)							
TOTAL GENERAL		14	-	14	11,8	-	11,8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

TEISSEIRE - JEUX OLYMPIQUES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					460 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					460 000,00									
26014 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	460 000,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	4,04	4,10	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					460 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		321 031,77					20 067,08	136,07	0,00	5,11
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		321 031,77					20 067,08	136,07	0,00	5,11
26014 / 16848	N	0,00		321 031,77	11,91	V	Euribor 03 M + 0.0175	0,02	20 067,08	136,07	0,00	5,11
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		321 031,77					20 067,08	136,07	0,00	5,11

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 26014 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière simple B														
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														
TOTAL C														0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	100,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	321 031,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 10.1

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
TOTAL GENERAL				- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TOTAL		- €				- €	- €

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 10.3

A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

MISTRAL - EAUX CLAIRES

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					60 716,06									
1641 Emprunts en euros (Total)					60 716,06									
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	01/11/2005	27/10/2005	27/10/2006	20 761,00	V	Euribor 12 M + 0.04	2,47	2,12	EUR	M	C	O	A-1
25012 / 248557ds 8836000M€	DEPFA BANK	22/12/2005	28/12/2005	18/04/2006	39 955,06	V	Euribor 03 M + 0.04	2,54	1,93	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					60 716,06									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		9 231,00		28 167,21					4 829,01	462,20	40,10	1,00
1641 Emprunts en euros (Total)		9 231,00		28 167,21					4 829,01	462,20	40,10	1,00
25006 / 15915/10M€	O	9 231,00	C-1	9 231,00	8,66	C	Taux fixe annuable à 4.22 %	4,22	1 153,00	445,37	40,10	0,10
25012 / 248557ds 8836000M€	N	0,00		18 936,21	3,29	V	Euribor 03 M + 0.04	0,02	3 676,01	16,83	0,00	0,90
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 231,00		28 167,21					4 829,01	462,20	40,10	1,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 25006 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
25006 / 15915/10M€	SOCIETE GENERALE	20 761,00	9 231,00	1	18,00		TAG01M + 0,07	TAG01M + 0,07	0,00	4,22	4,22	445,37	40,10	32,77
TOTAL C		20 761,00	9 231,00						0,00			445,37	40,10	32,77
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		20 761,00	9 231,00						0,00			445,37	40,10	32,77

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 25006 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	67,23 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	18 936,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	9 231,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	32,77 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		9 231,00					9 231,00				0,00	0,00	0,00
292- Taux complexe (total)(2)	25006-15915/10M€	9 231,00	27/08/2024	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	SWAP	TALX	9 231,00	29/10/2007	27/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
# TOTAL		9 231,00					9 231,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						4 929,13	2 703,16		
292-	25006-15915/10M€	Taux fixe annulable à 4,22%	4,22	EURIBOR12M	0,63	4 929,13	2 703,16	A-1	C-1
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						4 929,13	2 703,16		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX				
ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT				
MISE A DISPOSITION				
AFFECTATION				
MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE				
DIVERS				
	TOTAL GENERAL	- €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENT S ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
TOTAL		- €				- €	- €

NEANT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 10.3

A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

CUISINE CENTRALE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					5 002 573,38									
1641 Emprunts en euros (Total)					5 002 573,38									
26015 / 16848	SOCIETE GENERALE	27/12/2006	28/12/2006	28/02/2008	525 052,00	V	(Euribor 12 M-Floor -0.0175 sur Euribor 12 M) + 0.0175	3,60	1,29	EUR	A	P	O	A-1
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	16/10/2008	03/11/2008	03/02/2009	3 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 4.2 %	4,20	4,32	EUR	T	P	O	C-1
29008 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	09/11/2009	01/12/2010	1 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0.65	1,89	1,50	EUR	A	C	O	A-1
31007 / 00353773/28.11.2011	CREDIT AGRICOLE - CIB	25/10/2011	13/03/2012	17/12/2012	42 900,00	V	Euribor 03 M + 0.9	1,79	0,90	EUR	A	P	O	A-1
35005 / 0904577	CREDIT COOPERATIF	21/08/2009	31/12/2014	01/12/2015	394 621,38	V	Euribor 12 M + 0.65	0,98	1,05	EUR	A	C	O	A-1
35039 / A0115247000	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/11/2015	08/12/2015	25/05/2016	40 000,00	V	Moyenne Euribor 03 M + 0.63	2,21	2,21	EUR	X	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					5 002 573,38									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2015											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		3 636 604,47					254 553,12	109 412,90	0,00	15 993,84
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		3 636 604,47					254 553,12	109 412,90	0,00	15 993,84
26015 / 16848	N	0,00		366 431,19	11,91	V	EURIBOR12M	0,02	22 904,92	155,31	0,00	5,83
28021 / 200810001	N	0,00		2 237 494,80	12,84	C	Taux fixe annuable à 4,2%	4,20	124 082,14	98 485,21	0,00	15 191,89
29008 / 0904577	N	0,00		599 999,98	8,92	V	EURIBOR12M	0,98	66 666,67	6 540,00	0,00	474,15
31007 / 00353773/28.11.2011	N	0,00		37 519,26	16,96	V	EURIBOR03M	0,86	1 437,25	361,14	0,00	12,20
35005 / 0904577	N	0,00		355 159,24	8,92	V	EURIBOR12M	0,98	39 462,14	3 871,24	0,00	280,66
35039 / A0115247000	N	0,00		40 000,00	25,16	F		2,21	0,00	0,00	0,00	29,11
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		3 636 604,47					254 553,12	109 412,90	0,00	15 993,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688. Les intérêts de la fiche 26015 ont été réduits à hauteur des rétrocessions effectuées par la Société générale et comptabilisées en 7688.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/2015	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange C														
28021 / 200810001	RBS THE ROYAL BANK OF SCOTLAND	3 000 000,00	2 237 494,80	1	4,75		Taux fixe annulable à 4,2%	Taux fixe annulable à 4,2%	624 708,01		4,20	98 485,21	0,00	61,53
TOTAL C		3 000 000,00	2 237 494,80						624 708,01			98 485,21	0,00	61,53
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 000 000,00	2 237 494,80						624 708,01			98 485,21	0,00	61,53

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	38,47 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	1 399 109,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(C) Option d'échange (swaption)	1 produit	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	61,53 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	2 237 494,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(F) Autres types de structure	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R.2313-3 DU CGCT) - ENTREES	A 10.1

A 10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE D'ACQUISITION	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DUREE D'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS A TITRE A ONEREUX					
B18/2158/MATERIEL & OUTILLAGE					
19/03/2015	2015M00319	EVAPORATEUR	9 329,36 €	- €	10
B18/2158/MATERIEL RESTAURATION					
02/02/2015	2015M00209	MATERIEL RESTAURATION	34 074,85 €	- €	10
04/03/2015	2015M00294	BACS PLASTIQUES	3 497,96 €	- €	10
07/05/2015	2015M00359	CONTENEUR	2 619,31 €	- €	10
20/08/2015	2015M00463	CHARRIOT	731,28 €	- €	10
B18/2188/ELECTROMENAGER					
20/08/2015	2015M00464	CHASSIS CORNIERE	1 484,72 €	- €	5
TOTAL GENERAL			51 737,48 €	- €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (ARTICLE R, 2313-3 DU CGCT) - SORTIES	A 10.2

A 10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

MODALITES ET DATE DE SORTIE	CODE PATRIMOINE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VNC AU JOUR DE LA CESSION	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
MISE A LA REFORME								
B18/2158/MATERIEL & OUTILLAGE								
08/12/2015	2013M00418	POSTE A SOUDER	331,75 €	1	331,75 €	- €		
B18/2183/MATERIEL INFORMATIQUE								
08/12/2015	2011M00011	ORDINATEUR	1 849,35 €	4	1 849,35 €	- €		
B18/2188/ELECTROMENAGER								
08/12/2015	2013M00061	REGULATEUR ELECTRONIQUE ARMOIRE FRIGORIFIQUE	258,29 €	1	258,29 €	- €		
08/12/2015	2014M00432	AP PHOTO	100,64 €	1	100,64 €	- €		
TOTAL			2 540,03 €	-	- €	- €	- €	- €

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATINS LIEES AUX CESSIONS	A 10.3

A 10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

POUR MÉMOIRE		CREDITS OUVERTS (BP + DM)
CHAPITRE 024	PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	
PRODUIS DES CESSIONS		REALISATIONS
COMPTE 775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
COMPTE 675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	

Le tableau ne prend pas en compte l'intégration des agents du CCAS

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Emplois fonctionnels						
Emplois fonctionnels	-					
Activité Physique et Sportive	A					
	B					
	B					
	C					
	C					
Activité Physique et Sportive	-					
Administrative	A					
	A					
	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
	B					
	C					
	C					
	C					
	C					
Administrative	-					
Animation	B					
	B					
	B					
	C					
Animation	-					
Culturelle	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	C					
Culturelle	-					
Sanitaire et Sociale	A					
	A					
	A					

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
	B					
	B					
	C					
	C					
	C					
	C					
Sanitaire et Sociale	-					
Technique	A					
	A					
	A					
	B					
	B					
	B					
	B					
	C					
	2	C	TECH : Technique	321	3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...)	Arrêté
	1	C	TECH : Technique	321	3-2 : vacance temporaire d'un emploi.	Arrêté
		C				
Technique	3					
TOTAL GENERAL	3					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme
 S : Social
 MS : Médico-Social
 MT : Médico-Technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Mission non rattachable à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépende de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service

public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C 1.1

Le tableau ne prend pas en compte l'intégration des agents du CCAS

C 1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels							
Directeur général des services	A						
Directeur général adjoint des services	A						
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
Collaborateur de cabinet							
Collaborateur de groupe d'élus							
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateur	A	3		3	2,6		2,6
Attaché	A	1		1	1,0		1,0
Rédacteur	B			-			-
Adjoint administratif	C	2		2	1,6		1,6
TECHNIQUE							
Ingénieur	A	50	-	50	44,1	1,0	45,1
Technicien	B	2		2	1,8		1,8
Adjoint technique	C	38		38	32,5	1,0	33,5
Agent de maîtrise	C	10		10	9,8		9,8
SOCIALE							
Conseiller socio-éducatif	A						
Assistant socio-éducatif	B						
Agent spécialisé des écoles maternelles	C						
MEDICO-SOCIALE							
Médecin	A						
Psychologue	A						
Infirmier en soins généraux	A						
MEDICO-TECHNIQUE							
Technicien paramédical de classe normale	B	1	-	1	1,0	-	1,0
SPORTIVE							
Conseiller des APS	A						
Educateur des APS	B						
Opérateur des APS	C						
CULTURELLE							
Attaché de conservation du patrimoine	A						
Bibliothécaire	A						
Conservateur des bibliothèques	A						
Conservateur du patrimoine	A						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	A						

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	Emplois budgétaires (3)			Effectifs budgétaires pourvus sur emplois budgétaires en ETP (4)		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Professeur d'enseignement artistique	A						
Assistant d'enseignement artistique	B						
Assistant de conservation	B						
Adjoint territorial du patrimoine	C						
ANIMATION							
Animateur	B						
Adjoint territorial d'animation	C						
POLICE MUNICIPALE							
Directeur de police municipale	A						
Chef service de police municipale	B						
Agent police municipale	C						
EMPLOIS NON CITES (5)							
TOTAL GENERAL		54	-	54	48	1	48,7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AMORTISSEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	DELIBERATION DU
Seuil d'amortissement à 100 % : 380 Euros	n° 81 du 16/12/1996 et n°28 du 17/12/2001

PROCEDURE D'AMORTISSEMENT (linéaire, dégressif, variable)	CATEGORIES DE BIENS AMORTIES	DUREE (en années)	
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE			
Principe de l'amortissement linéaire sans prorata temporis : l'amortissement est calculé à compter du début de l'exercice suivant la date d'entrée en actif du bien, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.	Constructions Frais d'études et de recherche Logiciels Autres immobilisations incorporelles Aménagement des constructions Réseaux de voirie Réseaux divers Matériel et outillage d'incendie Matériel et outillage de voirie Autres matériels et outillage Installations et agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier Autres matériels	40 à 99 ans 5 ans 2 ou 5 ans 1 an 20 ans 15 à 20 ans 15 à 99 ans 15 ans 5 ou 15 ans 1 à 15 ans 10 ans 2 à 10 ans 1 à 8 ans 2 à 10 ans 5 ou 10 ans	n° 81 du 16/12/1996, n° 86 du 19/06/2006 (MC2) et n°9-E017 du 14/12/2009 (Cuisine Centrale)
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	Organismes publics Personnes de droit privé	15 ans 5 ans	n° 14-E031 du 15/12/2008
AMORTISSEMENT FACULTATIF			
CHARGES A ETALER	Nature : Subventions d'investissement transférables : Indemnités capitalisées : Dépenses exceptionnelles :	Durée de l'étalement: Durée d'amortissement du bien subventionné Durée des emprunts de refinancement 5 ans	

